

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2020

Sylvain CAMUS s'est tout d'abord exprimé sur les attentats perpétrés ces derniers jours : « Avant d'aborder l'ordre du jour de cette réunion du Conseil Municipal, je vais vous demander de vous lever afin de respecter une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats de Conflans-Sainte-Honorine du 16 octobre 2020 et de la Basilique Notre-Dame de Nice du 29 octobre 2020. Ne renonçons jamais à nos libertés, d'expression ou autre, et réaffirmons notre attachement républicain à la laïcité, que nous soyons croyants ou non. »

Minute de silence

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Maire donne communication des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

Décision 20.008 du 17/09/20 : souscription d'une ligne de trésorerie de 152 000 € auprès du Crédit Agricole

Décision 20.009 du 16/10/20 : recrutement d'un agent en CDD (3 mois) pour le service technique (accroissement temporaire d'activité)

Sylvain CAMUS informe par ailleurs les conseillers qu'un agent des missions temporaires du Centre de Gestion 22 assure le remplacement d'un agent du service technique en congé maladie.

LOTISSEMENT PARCOMEUR 2 DIT MARIA PRAT

Sylvain CAMUS rappelle que le conseil municipal a validé, lors de la séance du 16 septembre dernier, une esquisse composée de 8 lots et non plus de 6 lots, ce qui modifie la proposition du SDE et les contributions financières de la commune validées lors du conseil municipal du 29 juin 2020 :

- Réseau électrique BT : 9 625 €
- Réseau éclairage public (1^{ère} et 2^{ème} phases) : 7 175 €
- Infrastructures télécommunications : 7 134 €
- Réseau gaz : 1 808 €

Le Maire est autorisé à signer les devis du SDE ainsi qu'une convention avec la SEM Lannion Trégor qui définit la contribution de la SEM aux travaux réalisés par le SDE pour l'aménagement de ce lotissement, estimée à 25 742 €

Voté à l'unanimité.

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLU

Le Conseil émet un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU qui consiste à :

- Modifier les orientations d'aménagement et de programmation des zones 1AU2 (Parcomeur 1) et 1AU5 (Kervranguen 3) en actant le positionnement réel de la salle du Patio, en supprimant la voie de desserte de cette salle depuis le sud ainsi que la voie structurante au nord de Kervranguen prévue à l'origine pour desservir la zone d'activités de Bel Air Nord. Il est précisé que le cheminement doux est conservé et renforcé. Ces modifications permettront notamment d'éviter des blocages pour le projet de lotissement de Kervranguen 3.
- Apporter des modifications mineures au règlement afin, d'une part, d'assurer une meilleure densification des espaces urbains et, d'autre part, d'être cohérent avec le PLU de Lannion pour les secteurs à urbaniser en périphérie.

Le dossier est consultable en Mairie jusqu'au 16 novembre prochain et sur le site web de LTC. Il sera ensuite soumis pour approbation au Conseil communautaire de LTC.

TRANSFERT DE GESTION DE LA CALE DU YAUDET

Le Maire rappelle que cette cale, d'une longueur de 72 mètres de long et d'une superficie de 550 m², sur laquelle se trouve un local sur pilotis, appartient au domaine public maritime. L'Etat propose d'en transférer la gestion à la commune pour une durée de 30 ans, à titre gratuit. Ce transfert donnera une existence juridique à la cale, ce qui permettra à la commune de l'entretenir. Le Maire est autorisé à signer une convention avec l'Etat afin d'acter le transfert de gestion de la cale du Yaudet.

MAISON MEDICALE : SIGNATURE D'UN BAIL

Le Maire explique que, suite au décès de M. PEN, Mme PLANCHAIS, chirurgien-dentiste, s'est installée à la maison médicale. La cession du fonds libéral étant intervenue au cours de l'année, le Conseil municipal autorise le Maire à signer un bail avec Mme PLANCHAIS en précisant que les frais d'acte seront à la charge du locataire et qu'une caution correspondant à un mois de loyer sera demandée.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant le départ pour mutation du responsable des services techniques au 1^{er} janvier prochain, le Conseil modifie le tableau des effectifs afin d'ouvrir le poste aux grades suivants : agent de maîtrise principal, agent de maîtrise, adjoint technique principal 1^{ère} classe et adjoint technique principal 2^{ème} classe. L'emploi en CAE est par ailleurs supprimé.

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2019

Avant de présenter ce rapport, le Maire rappelle qu'auparavant la compétence « eau potable » était exercée par le Syndicat du Léguer qui regroupait les communes de Ploulec'h et Trédrez-Locquémeau. Depuis le 1^{er} janvier 2020, ce service relève de la compétence de LTC. Ce rapport, présenté pour la dernière fois en Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Tirage au sort des jurys d'assises : il a été effectué en Mairie le 6 octobre 2020. Ont été tirés au sort : Yannick GAUTIER, Anne-Hélène PALARIC épouse LE GALL, Josette VIGOUROUX épouse TREMEL.
- 2) Elections sénatoriales à Saint-Brieuc le 27 septembre 2020 : ont été élus Annie LE HOUEROU, Gérard LAHELLEC pour la liste d'union de la gauche et Alain CADEC pour la liste divers droite.
- 3) Confinement : la Mairie reste ouverte aux horaires habituels et le service technique reste opérationnel. La garderie et la restauration scolaire continuent de fonctionner, dans les locaux habituels. La commune a doté chaque élève de 6 ans et plus de 4 masques lavables achetés chez Dalmard Marine. Les salles municipales sont fermées ; la salle des sports reste ouverte uniquement pour l'école. La bibliothèque est fermée (possibilité d'envisager le retrait de commandes). Les membres du CCAS se chargent de maintenir le lien avec les personnes isolées.
- 4) Cérémonie du 11/11/20 à 11 H 30 au Monument aux Morts : seules 5 personnes sont autorisées à y assister.
- 5) CLECT : la réunion a été reportée à deux reprises.
- 6) Aménagement du cimetière (partie ancienne) : les agents du service technique ont commencé les travaux d'aménagement qui consistent à engazonner les allées secondaires, mettre du sable de Goasq sur les allées principales et du sédum entre les tombes. Durée des travaux : un mois minimum.
- 7) Rénovation de l'ancien presbytère : la commune a obtenu une subvention de 39 965 € du Conseil départemental pour ce projet.
- 8) Antenne 3G/4G : Orange va installer une antenne sur le pylone SFR existant à Convent Biannic. Le dossier d'enquête publique sera consultable prochainement en Mairie.
- 9) Eclairage public : un riverain demande à ce que le giratoire du Détour du Yaudet ne soit plus éclairé la nuit. Les élus vont étudier cette demande.
- 10) Remerciements à l'association Ploulec'h Loisirs pour la mise en place d'ateliers théâtre depuis la rentrée et l'organisation d'une rando halloween, malheureusement annulée.
- 11) Agenda :
 - jeudi 12 novembre à 8 H 50 (départ devant la Mairie) : commission « bâtiments communaux et voirie » afin de préparer le programme voirie 2021.
 - mardi 24 novembre à 18 H (au Patio) : séance plénière pour l'ensemble du conseil municipal, conférence animée par Dominique BOSCH « changer d'énergie ».
 - mardi 1^{er} décembre à 18 H : commission « finances et personnel communal » afin de définir les modalités de recrutement d'un nouveau secrétaire général de mairie et les tarifs communaux 2021.
 - mercredi 2 décembre à 18 H : commission « bâtiments communaux et voirie » afin de travailler sur les derniers aménagements à faire au Patio et sur le pré-projet pour la rénovation de la salle polyvalente.
 - jeudi 3 décembre à 18 H : commission « urbanisme et aménagement », présentation du lotissement Maria Prat et de la SPLA Lannion-Trégor Aménagement par Claudie L'HOSTIS, directrice.
 - mercredi 9 décembre à 18 H : conseil municipal.
 - jeudi 10 décembre à 18 H : commission « finances et personnel communal » afin d'examiner les candidatures pour le poste de responsable des services techniques.
 - mardi 15 décembre, de 9 H 30 à 12 H 30, et vendredi 18 décembre, de 14 H à 17 H (salle des

mariages de la Mairie) : distribution des colis aux personnes âgées de 70 ans et plus (à réserver auprès des services de la Mairie jusqu'au vendredi 13 novembre).